

DOSSIER : SCT-2004-11

DATE : 20160721

TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL

ENTRE :

PREMIÈRE NATION DES ATIKAMEKW
D'OPITCIWAN

Revendicatrice

– et –

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA

Représentée par le ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien

Intimée

)
)
) M^e Paul Dionne et M^e Marie-Ève Dumont,
) pour la revendicatrice
)
)
)

)
)
) M^e Éric Gingras et M^e Dah Yoon Min, pour
) l'intimée
)
)
)

ORDONNANCE

L'honorable Johanne Mainville

À LA DEMANDE des parties dans le rapport d'étape qu'elles ont déposé au Tribunal le 6 juillet
2016;

LE TRIBUNAL SUSPEND le dossier jusqu'au 31 août 2016;

PERMET que la levée de la suspension puisse être demandée par une partie en tout temps sur préavis de 10 jours à l'autre partie.

JOHANNE MAINVILLE

L'honorable Johanne Mainville